

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3804 - JEUDI 13 AOÛT 2020

COOPÉRATION

Réchauffement de l'axe Berlin-Kinshasa



Félix Tshisekedi dévisant avec les hommes d'affaires allemands à Berlin en novembre 2019

L'offensive de charme lancée par Félix Tshisekedi, au lendemain de sa prise de pouvoir, auprès des investisseurs européens, commence à porter ses fruits. La présence à Kinshasa d'une délégation d'investisseurs allemands, en prélude à l'arrivée du représentant personnel pour l'Afrique de la chancelière Angela Merkel, en dit long sur l'intérêt que son pays accorde désormais à la RDC sur fond d'une requalification de la coopération économique.

Cette reprise de la coopération se situe dans le prolongement de la rencontre que le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, avait eu en novembre 2019 avec la chancelière allemande Angela Merkel. Plusieurs engagements économiques avaient été annoncés et un protocole d'accord (MOU) fut conclu touchant des domaines tels que les infrastructures, les mines et énergie et les forêts.

Page 3

SANTÉ

Hôpital général de Kinshasa bientôt doté d'équipements médicaux



La ministre des Affaires étrangères posant avec l'ambassadeur du Japon

Partenaire privilégié de la RDC notamment dans le secteur de la santé, le Japon vient pour la énième fois d'apporter son appui au gouvernement congolais, cette fois-ci, en dotant l'Hôpital général de référence de Kinshasa, ex-Maman Yemo, des équipements et matériels médicaux.

Cette dotation du gouvernement japonais s'inscrit dans le cadre du Programme de développement économique et social en faveur de la RDC. Cette aide, explique-t-on, permettra de renforcer le système sanitaire de la RDC afin de mieux faire face aux différents défis sanitaires actuels, la covid-19.

Page 3

INTERVIEW

Yekima De Bel Art : « De gros manques présentés sur le ton de la dérision, avec beaucoup d'humour »



Yekima discutant des détails de la réalisation avec Claver Nakebadio et Jimmy Tissanabo

Dans «Mpiak'corona », il y a les paroles mais aussi des images inédites. Imposées par la covid-19, ces carences dont parle sa chanson, « Monsieur le Président » les a rendues à sa manière dans un clip tourné en trois jours avec cent cinq acteurs, à raison de trente-cinq par jour.

Même si Yekima De Bel Art invite le Kinois à laisser libre cours à son imagination au regard de la vidéo, dans cet entretien accordé au Courrier de Kinshasa, le slameur offre un menu décryptage aux mélomanes étrangers par rapport aux réalités kinoises.

Page 5

SUD-KIVU

L'Unicef au chevet des personnes déplacées

Plus de quarante mille personnes dont sept mille cinq cents enfants de moins de 5 ans et plus de mille cinq cents femmes enceintes ont fui les villages des territoires d'Uvira, de Fizi et de Mwenga depuis mai en raison de l'intensification des conflits interethniques qui ont anéanti les moyens de subsistance des milliers de personnes.

Ces déplacés vivent dans des conditions difficiles manquant presque de tout. L'Unicef leur est venu en aide, intervenant dans la réhabilitation des infrastructures sanitaires et scolaires qui ont été détruites. L'organisation et ses partenaires ont aussi fourni des rations alimentaires aux populations déplacées.

Page 2

SUD-KIVU

L'Unicef au chevet des personnes déplacées

Plus de quarante mille personnes dont sept mille cinq cents enfants de moins de 5 ans et plus de mille cinq cents femmes enceintes ont fui les villages des territoires d'Uvira, de Fizi et de Mwenga, depuis mai, en raison de l'intensification des conflits interethniques qui ont anéanti les moyens de subsistance de milliers de personnes.



Plusieurs personnes déplacées ont perdu leurs biens

Les déplacés vivent dans des conditions difficiles maquant presque de tout. Pour soulager tant soi peu leur souffrance, l'Unicef leur est venu en aide en intervenant dans la réhabilitation des infrastructures sanitaires et scolaires qui ont été détruites. L'Unicef et ses partenaires fournissent aussi des rations alimentaires aux populations déplacées. L'Unicef a joué un rôle clé dans la réouverture de l'hôpital de Mikenge, qui avait été déserté par le personnel médical. L'organisation a fourni quatre tonnes de kits médicaux d'urgence comprenant des médicaments, des fournitures médicales et des équipements médicaux et de stérilisation de base pour la prise en charge de vingt-mille personnes sur trois mois. L'Unicef a aussi fourni des services médicaux et de vaccination de base par le biais de cliniques mobiles à environ vingt-trois mille

déplacées qui ont trouvé refuge au Mont Mitumba.

L'agence onusienne joue aussi un rôle dans l'insertion des enfants déplacés dans les familles d'accueil. Elle s'efforce à réunir ou à placer dans des familles d'accueil dix-sept enfants qui avaient été séparés de leurs parents et a distribué deux kits de récréation pour des activités d'équipe destinées à trois cents enfants à Mikenge et à Bijombo. Dans le souci d'assurer la sécurité alimentaire de ces personnes déplacées, l'Unicef et ses partenaires vont distribuer dans les prochains jours quatre tonnes de rations alimentaires d'urgence à quatre mille personnes vulnérables dont les femmes enceintes et allaitantes, et les personnes âgées, ainsi que deux cents cahiers d'exercices aux enfants non scolarisés de Mikenge et Bijombo.

Appel à l'intensification de

l'assistance humanitaire

L'Unicef appelle les partenaires humanitaires à intensifier leur intervention dans la région pour venir en aide à ces populations qui ont abandonné leurs villages à cause des conflits armés. Pour l'agence onusienne, des milliers de déplacées dans les hauts plateaux du Sud-Kivu ont un besoin urgent de nourriture, d'abris, d'assistance en matière de santé et d'éducation. L'appel de l'Action humanitaire pour les enfants de l'Unicef pour la RDC est de trois cent et un millions de dollars. Au 15 juillet 2020, seuls vingt-sept millions de dollars avaient été reçus et quarante millions de dollars avaient été reportés de l'année précédente, laissant un déficit de financement de deux cent dix-neuf millions de dollars (73 %).

Blandine Lusimana

SENSIBILISATION AU CORONAVIRUS

L'Acofepé cible les écoles

Après avoir pendant un mois informé les organes de presse au respect de gestes barrières et distribué des gels et masques aux journalistes, l'Acofepé poursuit sa campagne avec les élèves, en cette période de rentrée des classes pour les élèves finalistes du primaire et du secondaire.



Le lavage des mains, stratégie efficace pour se protéger contre la covid-19

La présidente de l'Association congolaise des femmes journalistes de la presse écrite (Acofepé), Grâce Ngyke Kangundu, a au cours d'un point de presse animé, le mardi 11 août, à son siège dans la commune de Ngiri-Ngiri, annoncé le lancement de la deuxième phase de la campagne de sensibilisation au rappel des gestes barrières dans le milieu scolaire.

Après avoir mené cette même activité dans les journaux de presse et médias en ligne de Kinshasa, l'Acofepé s'est résolue d'élargir ce travail de terrain auprès des élèves congolais après la reprise des activités scolaires en RDC grâce à l'appui technique de l'internews, Paul G. Allen Family Fondation en collaboration avec la Délégation générale Wallonie-Bruxelles Kinshasa. Cette campagne prévue pour une

durée de deux semaines, soit du 12 au 29 août, cible les élèves et les enseignants des milieux urbains-ruraux. « La nécessité d'étendre cette campagne en milieu scolaire s'impose car l'Acofepé estime que les élèves ne sont pas suffisamment outillés en matière de connaissances sur l'application des mesures barrières contre cette pandémie mortelle d'autant plus que, pendant le confinement, les campagnes de sensibilisation organisées, ne les impliquaient pas directement », a laissée entendre la présidente de l'Acofepé. A travers cette campagne, l'Acofepé veut amener les élèves, d'une part, au respect des mesures barrières contre cette pandémie et, d'autre part, à amener les enseignants à faire de la lutte contre le coronavirus une priorité dans leurs cours respectifs.

.B.L.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara

Rewriting :

Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Tanta

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COOPÉRATION

Réchauffement de l'axe Berlin-Kinshasa

Des investisseurs allemands annoncent déjà à Kinshasa la matérialisation de la coopération dans le domaine ferroviaire et énergétique dès la semaine prochaine.

L'offensive de charme lancée par le président Félix-Antoine Tshisekedi, au lendemain de sa prise de pouvoir, auprès des investisseurs européens, commence à porter ses fruits. La présence à Kinshasa d'une délégation d'hommes d'affaires allemands, en prélude à l'arrivée de M. Günter Nooke, représentant personnel pour l'Afrique de la chancelière allemande Angela Merkel, en dit long sur l'intérêt que l'Etat germanique accorde désormais à la RDC sur la base d'une requalification de la coopération économique.

L'environnement d'affaires actuel en RDC résultant des efforts consentis par le nouveau leadership au pouvoir pour rétablir la confiance avec les partenaires extérieurs a rassuré les investisseurs allemands prêts à injecter des capitaux frais en RDC dans le domaine de l'exploitation ferroviaire et énergétique. Lors de la séance de travail que la délégation d'investisseurs allemands avait eu le mardi 11 août à la Cité de l'Union afri-



Félix Tshisekedi et Angela Merkel

caine avec le directeur de cabinet du chef de l'Etat qu'entouraient quelques experts congolais dans le domaine des affaires, des domaines d'intervention ont été ciblés concernant les deux principaux axes de la coopération. Ainsi donc, huit corridors feront l'objet de l'exploitation ferroviaire au nombre desquels la connexion Banana-Kinshasa, Kinshasa-Ilebo, Kilolo-Kolwezi, Ilebo-Tenke, sans oublier

l'Angola et la Zambie. Initié par la firme Congo Railway Développement Ag, ce projet propose un système de transport multimodal consistant à la réhabilitation, à la construction et à l'exploitation d'un réseau ferroviaire national, circulaire et intégrateur de plus de 10000 km connecté aux ports, aéroports et routes. Quant à l'exploitation énergétique, "The Congo Green H2 Projet" (Projet Inga

3) ainsi que la production de l'hydrogène pour son exportation vers les pays de l'Union européenne sont au menu de l'agenda des investisseurs allemands qui entendent impulser un nouveau souffle dans les relations bilatérales germano-congolaises.

Il est à noter que ce réchauffement de l'axe Berlin-Kinshasa s'inscrit dans le prolongement de la rencontre que le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshiseke-

di avait eu en novembre 2019 avec la chancelière allemande Angela Merkel. Plusieurs engagements et accords économiques étaient alors annoncés et des MOU avaient été conclus touchant des domaines tels que les infrastructures, les mines et énergie et les forêts. Encouragée par la bonne foi du nouveau locataire du Palais de la nation qui, entre-temps, a entrepris des « réformes courageuses », l'Allemagne se dit déterminée à ouvrir un nouveau chapitre avec la RDC marqué par des investissements diversifiés.

Outre l'exploitation ferroviaire et énergétique, le pays d'Angela Merkel offre également un soutien à la RDC pour l'extraction durable des matières premières et l'approvisionnement en énergie via la construction des petites centrales hydroélectriques. Berlin entend, par ailleurs, contribuer à la préservation de la forêt tropicale humide dans le bassin du Congo qui joue un grand rôle pour la conservation du climat mondial.

Alain Diasso

SANTÉ

L'hôpital général de Kinshasa bientôt doté d'équipements médicaux

Partenaire privilégié de la RDC dans le secteur de la santé, le Japon vient pour la énième fois apporter son appui au gouvernement congolais, cette fois-ci, pour doter l'Hôpital général de référence de Kinshasa, ex-Maman Yemo des équipements et matériels médicaux.

L'échange de notes d'un montant de quatre millions cinq cent mille dollars américains, sous forme d'équipement et matériel médical destinés à l'hôpital général de référence de Kinshasa, a été signé dernièrement par la ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, Marie Tumba Nzeza, et l'ambassadeur du Japon en RDC, M. Hiroshi Karube. Selon un communiqué de presse publié à cet effet, la dotation du gouvernement japonais s'inscrit dans le cadre du Programme de développement économique et social en faveur de la RDC.

Par ce don, a déclaré Hiroshi Karube, le Japon voudrait consolider davantage les relations amicales avec la RDC. « Cette assurance améliorera les services sanitaires offerts par l'hôpital général de référence de Kinshasa au bé-

néfice des Kinois et Kinois en particulier et de toute la population congolaise en général », a-t-il fait savoir tout en indiquant que le

gouvernement de son pays « fait du soutien sanitaire un des piliers de sa coopération en RDC ». Cette aide, a-t-il poursuivi, permettra de ren-

forcer le système sanitaire de la RDC afin de mieux faire face aux différents défis sanitaires actuels, notamment la covid-19.

Pour sa part, la ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, Marie Tumba Nzeza, a, au nom du président de la RDC et du gouvernement exprimé sa satisfaction quant à la signature de cet échange de notes avec l'ambassadeur Hiroshi Karube. Le Japon, selon la ministre d'Etat, a toujours été un partenaire privilégié de la RDC et que son apport est très visible au travers de ses innombrables actions. Elle rassure le gouvernement japonais de son engagement au bon usage de ce matériel, au profit de la population, et en faveur du renforcement du système de santé du pays avant de remercier le peuple nippon pour son soutien aux efforts de développement de la RDC.

Blandine Lusimana



La ministre des Affaires étrangères posant avec l'ambassadeur du Japon

DANSE

Le Festival 100% breakdance devient une biennale

A la suite du changement de format annoncé par l'organisation tout récemment, la cinquième édition de la rencontre consacrée aux danses urbaines, jusqu'alors annuelle, se tiendra le 3 juillet 2021 à Kinshasa.

Évènement annuel jusqu'à l'édition passée tenue le 9 novembre 2019 à l'Espace Amarylly, le Festival 100% Breakdance sera désormais organisé tous les deux ans. Ce n'est pas tout. En effet, l'autre changement, c'est qu'il se tiendra sous une nouvelle configuration dont les détails seront communiqués en temps opportun. Pour peu que l'on retienne de la communication faite à ce sujet par Cinardo Kivuila Mavuidi, initiateur du festival, la décision de cette modification de sa périodicité tient à une évaluation objective du projet. Au regard de celle des quatre premières éditions, l'organisation a pris le parti cette résolution dans le but d'assurer une meilleure performance au Festival 100% Breakdance. Ce qui, soutient-elle, devrait lui permettre « d'atteindre progressivement et stratégiquement ses objectifs dans le



La quatrième édition du Festival 100% Breakdance organisé à Amarylly (DR)

futur ».

Dès lors, le comité du Festival 100% Breakdance est déjà à pied d'œuvre pour que sa cinquième édition déjà prévue pour le samedi 3 juillet 2021 se tienne de manière optimale. Il

envisage, en collaboration avec la Fédération nationale des danses de la République démocratique du Congo de faire en sorte que ses objectifs majeurs soient respectés. A travers l'organisation de

sessions permanentes d'information, des ateliers de danse dont l'organisation s'engage à assurer les suivis, elle tient à mener les danseurs congolais à plus de professionnalisme. Ce qui, espère-t-elle, les ou-

tillera à suffisance pour devenir des ambassadeurs des questions de l'heure visant un mieux-être au quotidien. Ils devraient à cet effet être en mesure d'aborder, au travers de leurs créations, des questions cruciales à l'instar de celles touchant à « l'environnement, l'éducation, le genre et la santé publique ».

C'est de manière plus décisive que jamais l'évènement promet de faire en sorte d'« inciter et accompagner les breakers à travailler sur des projets solides afin de les présenter au pays et à l'étranger ». Les breakers ou b-boys devraient, par conséquent, fort de l'appui qu'entend lui apporter le Festival 100% Breakdance et ses partenaires, parvenir à « se faire connaître via les différents canaux et supports de communication ».

Nioni Masela

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

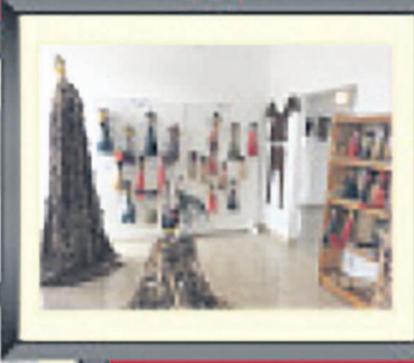
SCULPTURES

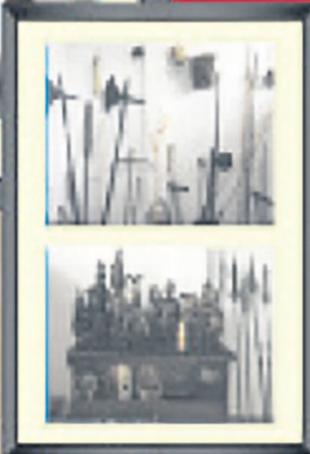
CÉRAMIQUES

PEINTURES

MUSIQUE





L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (M'pila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

INTERVIEW

Yekima De Bel Art : « De gros manques présentés sur le ton de la dérision, avec beaucoup d'humour »

Dans Mpiak'corona, il y a les paroles mais aussi des images inédites. Imposées par la covid-19, ces carences dont parle sa chanson, « Monsieur le Président » les a rendues à sa manière dans un clip tourné en trois jours avec cent cinq acteurs, à raison de trente-cinq par jour. Même s'il invite le Kinois à laisser libre cours à son imagination au regard de la vidéo, dans cet entretien accordé au Courrier de Kinshasa, le slameur offre un menu décryptage aux mélomanes étrangers aux réalités kinoises.

Le Courrier de Kinshasa (LCK) : Plusieurs personnages interviennent dans le récit de Mpiak'corona. Le sapeur et la jeune kinoise semblent toujours accaparés par leurs occupations habituelles. On ne les sent pas si en manque que ça.

Yekima De Bel Art :

Si ! Ils souffrent d'un grand manque. Le sapeur est une victime de l'extravagance, du « Je veux être vu, du m'as-tu vuisme » dans le sens où il doit être vu, c'est une nécessité qui rythme son quotidien. Quand il s'habille, ce n'est pas pour s'arrêter à faire les cent pas dans la parcelle, à la maison. Il a besoin d'être vu et apprécié dans la rue, d'y passer. Si il n'y a personne pour le voir parce qu'il ne peut pas sortir, c'est cela son manque. Il est habitué à s'habiller et s'offrir aux regards des gens dans la rue, il ne peut plus le faire à cause du coronavirus. Il est coincé à la maison avec ses sapes, c'est malheureux ! Il a tout ce qu'il faut mais ce qui lui manque, c'est d'accomplir son acte. Ceux vers qui son acte est d'ordinaire orienté, ces admirateurs qui le voient et l'ovationnent : tu es bien sapé, lui manquent. Le Mpiak'corona sévit à ce niveau-là pour lui. Quant à la jeune damoiselle, son petit kiff, ce sont les boîtes de nuit : faire des selfies dans les toilettes des boîtes de nuit. Elle est de celles qui lorsqu'elles vont au resto se filment, font des selfies. C'est la seule occasion qui leur est offerte de faire des photos sympas. Mais chez elles à la maison, on sait comment ça se passe, elles se contentent des « cabinets », toilettes et douches de fortune. Et donc, la damoiselle ne peut pour rien au monde se permettre de faire des photos alors qu'elle se lave dans un « kikoso ». C'est donc dommage ! C'est cela son manque à elle.



Yekima discutant des détails de la réalisation avec Claver Nakebadio et Jimmy Tissanabo

Elle aimerait être au resto en train de s'offrir une pizza, dans un lieu public pour faire des selfies à publier sur Facebook. Pour un temps au moins, les réseaux sociaux ont soufflé un peu (rires). Le chailleur, vendeur à la sauvette, doit sortir pour chailler mais il ne peut plus le faire. Ce sont de gros manques présentés sur le ton de la dérision, avec beaucoup d'humour.

LCK. : La vie kinoise et ses péripéties, Yekima les saisit et les partage toujours ?

YBA. :

C'est tout à l'image de ce que faisait Luambo Makiadi, je brosse la vie de mes contemporains avec leurs manies quotidiennes, leur train-train vital. Donc, à l'instar de Luambo et des griots, je suis le dépositaire de l'observation de ma société, je mets des mots sur des émotions. Moi, je raconte la vie de ma société. C'est pour cela que je dis qu'il n'y a pas plus Congolais que Yekima. C'est dire que « bango ba za », ils existent avec leurs titres et tout le reste, font de la rumba, etc., mais je le pense et le dis très modestement, il n'y a pas plus congolaises que les chansons de Yekima. J'essaie de proposer le Congo au monde, le raconter dans toutes ses facettes, ses moments nec plus ultra, ses moments d'apogée et de détresse, maussades.

LCK. : Les chanteurs congolais ont une espèce de dénominateur commun. Qu'ils chantent une peine de cœur, la détresse, le bonheur ou la crise liée au corona, la danse est toujours de mise. Cette

musique a toujours l'air festif. Yekima ne semble pas déroger à la règle, pourquoi donc ?

YBA. :

Parce que Yekima est un Congolais ! Et donc, j'assume ! Le Congolais est ainsi fait et j'en parle dans une chanson qui va suivre. Le Congolais est un peuple festif, chez lui, c'est tout le temps la fête et c'est beau. Dans un pays comme le nôtre qui vit ce qu'il vit, il est important de voir son peuple briser avec le sourire, de l'ambiance, tout ce qui est censé le briser, lui. Moi, je suis pour ce Congolais qui rit, qui s'évade mais aussi pour celui qui est conscient des réalités des choses et y réfléchit parce qu'il faut trouver le moyen de s'en sortir. C'est bien d'échapper à la détresse par le sourire, la joie et toutes ces évasions que l'on se crée, mais il est tout aussi important de combattre la détresse à sa source. Il faut pour cela prendre conscience de nos problèmes. Mais, pour ma part, je propose un style, l'afroslam, c'est joindre la hanche à la tête sans perdre pied. Ce n'est pas que faire danser le cerveau, mais aussi le corps, surtout le cœur avec des danses textuelles et non sexuelles. Donc, c'est normal que dans mes morceaux il y ait ce côté dansant. Et ce n'est pas grand-chose, les chansons à venir seront encore plus dansantes. Au reste, quand les chansons de Luambo comme Mario jouaient les gens rejoignaient tout de suite la piste. Pourtant en se détachant de la rythmique et en écoutant les paroles, l'on se rend compte qu'une histoire est racontée...

LCK. : L'on reproche souvent aux vidéos sur le pays de pécher au niveau du décor : il montre Kinshasa ou le Congo sous des revers misérabilistes. Pensez-vous que Mpiak'corona y échappe ?

YBA. :

Tout mon combat, le fil rouge de mes chansons, c'est de caresser le peuple dans le sens de l'espoir. Mon idée est de vraiment casser le cliché misérabiliste du Congolais. C'est la raison pour laquelle il y a même la danse en dépit de toute cette précarité. Et pour rester dans le thème de la covid-19, il y a cette parcelle dont les occupants essaient de vivre, survivre à la crise et ceux qui dansent. Mon idée c'est de garder notre branding à l'instar des américains qui, eux, en dépit de tous ceux qu'ils endurent des fois de pire que nous, font un effort inouï de nous présenter que leurs bons côtés. Et même, lorsqu'ils présentent leurs côtés sombres, même alors que l'on a l'impression que c'est nu, ils nous cachent encore des choses. Mais l'on trouve cela attrayant et l'on a toujours envie d'y aller. Ils ont réussi à nous vendre leur image de marque. Quant à nous, nous fournissons le même effort pour vendre notre côté sombre. Le cliché misérabiliste qui colle à l'Afrique, ce stéréotype où le visage de l'Afrique c'est celui de la misère, la faim. Pourtant, il y a ici à Kinshasa, un peuple qui vit, se meut, bouge, se réveille. Un peuple qui prend conscience, on le voit à travers ce qui se passe dans la rue. Il se lève contre l'une ou l'autre chose qui touche même à la politique. Mon idée, dans toutes mes chansons, c'est donner à voir le bien et le beau. J'ai commencé avec une carte postale visuelle et textuelle dans Je te présente Kinshasa, pour susciter l'envie d'y venir. Kinshasa en dépit de ses péripéties est cette ville où mon nombril est entermé, moi je l'aime ce Kinshasa-ci ! J'y vis, je suis content d'être Kinois et tout ce que j'essaie de faire c'est à partir de Kinshasa. Cela ne m'offre peut-être pas le nombre d'opportunités que j'aurais souhaité fougueusement, mais ce que j'ai, je m'en contente et je vis, j'y suis bien.

LCK. : Qu'y a-t-il de séduisant dans les images

qu'offre Mpiak'corona ?

YBA. :

Le clip, même s'il a pour sujet les conséquences d'une crise, il y a le décor, cette parcelle des quartiers populaires, une cour commune qui traduit la réalité kinoise. Les voisines, l'enfant souriant, Mpaka Paulo mâchouillant tranquillement son bâtonnet en bois au coin de sa bouche. Une ambiance chaleureuse bien que l'enfant maugrée à cause du manque de nourriture sur le plateau. A la place, il voit des câbles de batterie. Ensuite, c'est lui que l'on aperçoit joyeux et dansant. C'est comme cela que vit et se raconte Kinshasa. Kinshasa, ce n'est pas l'ère de la misère, mais l'heure d'un bonheur créé au quotidien. Nous créons et fabriquons nos propres bonheurs avec une résignation. J'ai pensé ce clip, parce que je suis singulièrement le scénariste, j'écris le synopsis, je suis le directeur artistique et collabore avec des professionnels de l'image, mais je participe aussi au montage. En réalité, je suis co-réalisateur de mes clips. Mais cette fois pour arriver à bon port, j'ai eu la chance de m'entourer des génies comme Jimmy Tissanabo qui jusque-là ne travaillait que dans le cinéma. Mpiak'corona est son premier clip. Et j'ai eu comme monteur Francis Mafuta. Ce que j'adore chez l'un comme chez l'autre, c'est leur flexibilité, ils savent écouter. Il a fallu une complicité auditive mais aussi cardiaque pour produire un résultat comme celui-là. Il y a cet autre génie, Mba Numérateur en tandem avec Electro Vincent, qui m'a aidé à construire le décor partant de mon naming original, Yekima, pour produire ce fac-similé grandeur nature vu en arrière-plan. Les bidons, c'est aussi lui. Hirdis Mwabilu, le jeune styliste venu de Lubumbashi qui m'habille actuellement a travaillé sur le tableau en pagne du fond et le masque en préservatifs qui livre aussi un message. Le clip a pour rôle d'imposer aux gens des images alors qu'eux-mêmes peuvent se créer les leurs en écoutant la musique. Je respecte la créativité imaginaire de l'auditeur, de sorte que je laisse certaines images déclencher des compréhensions collectives.

Propos recueillis par Nioni Masela

Compte rendu du Conseil des ministres du mardi 11 août 2020

Le Conseil des ministres s'est réuni le mardi 11 août 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou, président de la République, chef de l'Etat. Quatre affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi portant statut général des militaires et des gendarmes, au titre du ministère de la Défense nationale ; Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ; Une communication sur la mise en œuvre de la Caisse d'assurance maladie universelle, au titre du ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité sociale ; Des nominations au titre du ministère des Petites et Moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel.

I/- Ministère de la Défense nationale

Projet de loi portant statut général des militaires et des gendarmes

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, a d'emblée précisé aux membres du Conseil des ministres que le projet soumis à leur examen a été élaboré conformément aux dispositions de l'article 206 de la Constitution ; ce projet a également vocation à abroger l'ordonnance n°4-2001 du 5 février 2001.

Le projet de loi traite essentiellement des droits et devoirs du militaire, du déroulement de sa carrière, de l'exercice de ses droits civils et politiques, de la prise en charge des risques professionnels militaires, de la hiérarchie militaire ainsi que des modalités de préparation du retour à la vie civile.

Au titre des droits civils et politiques, il convient de noter que le texte contient une innovation et une clarification majeures. Innovation, en ce qu'elle autorise l'exercice du culte au sein des armées, renforçant ainsi la reconnaissance de la liberté religieuse ; clarification, puisqu'elle restreint le droit du militaire de se porter candidat à une élection politique, lui interdisant de le faire tant que son lien avec le service n'est pas rompu. Cette clarification, conforme aux articles 58 alinéa 5 et 205 de la Constitution, vise à mieux protéger la vie des armées contre tout activisme politique préjudiciable à l'exercice du service, à la discipline et à la cohésion en leur sein.

D'autre part, le texte innove par la prise en compte des risques professionnels. En plus du régime des pensions et des prestations sociales, est posé le principe de l'octroi d'une indemnité réparatrice du préjudice subi, au militaire blessé en opération ou à ses ayant-droits en cas de décès en cours d'opération.

En outre, le texte crée, dans la hiérarchie, un nouveau grade charnière entre la catégorie des sous-officiers et celle des officiers subalternes, en vue de réduire la pression des personnels sous-officiers supérieurs sur la passerelle de franchissement vers la catégorie supérieure des officiers subalternes.

Le projet de loi rappelle également l'autorité de nomination aux différents grades, depuis le président de la République, chef suprême des armées jusqu'aux autres autorités habilitées.

Enfin, le projet de loi permet au militaire de préparer son retour à la vie civile, à l'issue de sa période d'engagement ou de sa mise à la retraite. Il institue pour ce faire un congé de reconversion ; ce congé est ouvert au militaire ayant accompli au moins quatre

(4) ans de services militaires effectifs et donne droit à une formation professionnelle ou un stage.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi portant statut général des militaires et des gendarmes. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Ministère de la Justice et des Droits Humains, et de la Promotion des Peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains, et de la Promotion des peuples autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 qui sévit dans notre pays a entraîné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par décret n°2020-93 du 20 mars 2020 du Président de la République, et ce sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de vingt (20) jours à compter du 31 mars 2020.

Face à la progression de cette pandémie, et après avis des experts, l'état d'urgence sanitaire initialement décrété, a été prorogé six (6) fois, par les décrets n°2020-118 du 20 avril 2020, n°2020-128 du 9 mai 2020, n°2020-144 du 30 mai 2020, 202-154 du 19 juin 2020, 2020-196 du 8 juillet 2020 et 2020-243 du 28 juillet 2020, à chaque fois pour une nouvelle période de vingt jours, après autorisation du Parlement, et ce conformément aux lois n°15-2020 du 20 avril 2020, n°22-2020 du 9 mai 2020, n°25-2020 du 30 mai 2020, n°31-2020 du 19 juin 2020, n°34-2020 du 8 juillet 2020 et 35-2020 du 28 juillet 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.

Après avis du Comité d'experts, et au terme de l'évaluation des mesures prises par le gouvernement, il a été constaté que la Covid-19 poursuit sa progression dans notre pays. Aussi, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence actuellement en vigueur, et qui arrive à terme le 18 août 2020, est jugée indispensable.

L'article 157 alinéa 3 de la Constitution prévoit que « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

III/- Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité sociale

Communication sur la mise en œuvre de la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU)

Les membres du Conseil des ministres ont suivi une communication de M. Firmin Ayessa, vice-Premier Ministre en charge de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité sociale. Celle-ci avait pour objet de faire un rapport

d'étape sur l'état d'avancement de ce dossier dont l'importance fondamentale pour nos populations est absolument évidente.

Le Vice-Premier Ministre a rappelé que la réforme du système national de sécurité sociale a été impulsée dès 2001 par le Président de la République ; elle a été engagée de manière effective par l'adoption de la loi n°31-2001 du 15 juillet 2001.

Le régime d'assurance maladie, mécanisme solidaire de couverture des risques financiers liés à la maladie, a quant à lui été institué par la loi n°37-2014 du 27 juin 2014. Enfin, la loi n°12-2015 du 31 août 2015 a créé la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU).

D'autre part, et après la mise en place d'un Comité interministériel de pilotage sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement, des études ont été menées sur les éléments fondamentaux permettant de rendre opérationnelle la CAMU. Ces études ont notamment porté sur : la détermination du panier des soins de référence ; les actes médicaux à prendre en compte ainsi que leur tarification conventionnée ; les modalités de prise en charge des assurés sociaux ; la fixation des taux de cotisation ; enfin, les conditions de financement et d'équilibre du régime.

C'est dans ce contexte que les experts regroupés en une Unité de préfiguration de la CAMU ont livré els résultats de leurs travaux au Comité de pilotage le 13 juillet dernier. L'Unité de préfiguration a ainsi déterminé : les activités métiers de la CAMU ; son plan de communication ; son organisation ; son système d'information ; la stratégie de déploiement de la Caisse ; enfin, son budget.

Sur ce dernier point, le vice-Premier ministre Ayessa a précisé aux membres du Conseil des ministres les différentes hypothèses de financement du budget de la CAMU, ainsi que les contributions attendues de l'Etat, depuis sa dotation initiale jusqu'à la prise en compte de différentes taxes réservées à l'abondement de la Caisse.

Continuant son propos, le vice-Premier ministre a précisé la clé de répartition des taux de cotisation, pour la catégorie patronale, les agents de l'Etat, les travailleurs indépendants et professions libérale et les retraités, ainsi que les forfaits de contribution attendus des étudiants et des personnes vulnérables.

Le vice-Premier ministre Firmin Ayessa a ensuite énuméré les défis logistiques et financiers à relever pour envisager la mise en œuvre effective de la CAMU dans les prochains mois. Enfin, il a rappelé que l'aboutissement effectif de cette importante réforme permettra d'assurer la couverture d'au moins 70% de la population congolaise dans les deux ans qui suivront le démarrage de la Caisse

Prenant la parole, SEM. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a rappelé aux membres du gouvernement l'importance qu'il accordait à la mise en place effective du premier palier de la Caisse d'Assurances Maladie Universelle tel que présenté au Conseil des Ministres par le Vice-Premier Ministre.

Engagement solennel pris devant le peuple et sanctifié par l'élection présidentielle de 2016, la mise en place de la Caisse d'Assurance Maladie Universelle aura pour objet principal, grâce à la solidarité de l'Etat comme des plus nantis envers les plus vulnérables, de rendre accessible la santé pour tous, et notamment pour les plus faibles de nos compatriotes.

Aussi, le chef de l'Etat a instruit le gouvernement de trouver, avant la fin de l'année 2020, les ressources logistiques et financières nécessaires à la mise en place du premier palier de la CAMU ; c'est à ce prix que l'engagement solennel du président de la République de répondre à cette question lancinante de l'accès universel aux soins de santé sera tenu.

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes, pour le compte du ministère des Petites et Moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel.

Sont ainsi nommés :

-Directrice générale du Secteur informel : Mme Ida Lafleur Masmamba ;

Directeur général des Petites et Moyennes entreprises : M. Rudy Stephen Mpiere-Ngouamba Ambilla ; Directeur général de l'Agence de développement des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises : M. Lin Cloud Darius Kialoungou ; Directeur général du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises (FIGA) : M. Armel Fridolin Mbouloukoué.

Après que le Conseil des ministres avait épuisé l'examen des affaires inscrites à son ordre du jour, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a, au nom des membres du gouvernement et en son nom propre, rendu un hommage déférent à SEM. le président de la République pour sa désignation par ses pairs comme président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) à l'issue de la 17ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de notre organisation sous-régionale, tenue le 30 juillet dernier à l'initiative de SEM. Ali Bongo Ondimba, président de la République gabonaise et président en exercice sortant.

Cette Conférence ayant permis l'entrée en vigueur effective du Traité spécial qui consacre la mise en place d'une Commission et d'autres organes exécutifs de la CEEAC, les membres du Conseil des ministres se sont félicités qu'ait été confiée au président Denis Sassou N'Guesso le soin de mener à bien la délicate tâche de mise en route de la nouvelle gouvernance de l'institution sous-régionale.

C'est là le témoignage de la confiance de ses homologues de la sous-région quant à son expérience, lui qui a déjà dirigé la Communauté à deux reprises et quant à la certitude qu'il mènera à bon port cette étape fondamentale de la CEEAC vers davantage d'intégration.

Poursuivant son propos, le Premier ministre, tout en le félicitant, a réitéré au chef de l'Etat l'appui et la mobilisation pleine et entière du gouvernement derrière lui, afin de l'accompagner et de l'aider dans cette œuvre exaltante.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République, après avoir remercié les membres du gouvernement pour leur hommage, a alors levé la séance.

Commencée à 16h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h45.

ZONE CÉMAC

Création d'un mécanisme d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques

Le conseil des ministres de l'Économie et des Finances qui s'est réuni par visioconférence, le 10 août, a approuvé de nouvelles mesures afin de prévenir la survenance de risques et de renforcer la résilience des pays de la sous-région.

La 35^e réunion des ministres de l'Union économique d'Afrique centrale (UEAC), un organe spécialisé de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), entend préparer la sous-région à une relance de l'économie post-Covid-19. Le règlement portant mise en place du mécanisme d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques est l'une des mesures envisagées par le conseil des ministres pour préserver les pays des crises économiques et financières à venir.

En effet, la crise sanitaire du coronavirus a replongé les économies de la Cémac dans la récession, entraînant la contraction du PIB de l'ordre de 4 à 6% selon les hypothèses, la détérioration des termes de l'échange, de même que les soldes budgétaires et de la balance des paiements. Les besoins de financement de la sous-région sont estimés à près de 1500 milliards francs CFA. Outre la solidarité internationale pour combler ce gap, la zone Cémac est appelée à garder le cap des réformes économiques qui consacrent notamment la diversification économique et la mobilisation accrue des recettes fiscales intérieures.

Sur le plan social, le président de la Commission de la Cémac, Pr. Daniel Ona Ondo, a tiré la sonnette sur les conséquences dévastatrices de la pandémie de Covid-19. « Les mesures prises pour lutter contre la pandémie ont impacté significativement les activités économiques. Le secteur informel qui a toujours joué un rôle de soupape sociale de sécurité, a été rudement éprouvé. Il s'en est suivi une augmentation de la précarité et de la pauvreté, pour nombre de nos concitoyens », a-t-il signifié.

Pr. Daniel Ona Ondo a souligné les efforts entrepris par les instances communautaires pour tirer la zone Cémac de l'ornière, notamment au sein du Comité de pilotage des réformes économiques et financières (FREF-CEMAC). Lors de sa récente réunion, le 3 août dernier, le FREF-CEMAC a insisté sur l'accélération des réformes structurelles pour une croissance durable, soutenable et inclusive ; sur la consolidation de la viabilité des finances publiques et la résilience des économies face aux chocs ; sur le développement du secteur privé comme moteur de la relance économique ; sur le parachèvement de l'intégration régionale et la construction du marché commun et enfin sur l'accélération de la mise en œuvre des projets intégrateurs.

À noter que la 35^e session du conseil des ministres de l'UEAC a été présidée par Ousmane Alamine Mey, ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire du Cameroun. Le conseil des ministres de l'UEAC a pour mission principale d'établir en commun les conditions d'un développement économique et social harmonieux, dans le cadre d'un marché ouvert et d'un environnement juridique approprié.

Fiacre Kombo

CONCOURS PROFESSIONNELS DIRECTS

14.229 candidats en lice

Les épreuves écrites des concours directs d'entrée dans les écoles professionnelles ont été lancées le 11 août par le préfet du département de Brazzaville Pierre Cébert Iboko Onanga, en compagnie du directeur de cabinet du ministre en charge de l'Enseignement technique, Jean Ngakosso.



Lancement des épreuves à Brazzaville/Adiac

Ils sont au total 14.229 candidats repartis dans soixante-quatorze centres sur l'étendue du territoire national à affronter ces différents concours qui ouvrent les portes de la vie professionnelle. Selon des filières bien définies, ces concurrents vont durant deux jours, donner le meilleur d'eux afin de décrocher une place à l'EPM, l'EPMMS, l'ENEF, l'ENBA, l'ENI ou l'ENMA.

Pierre Cébert Iboko Onanga a demandé aux différents candidats de convaincre les examinateurs à travers ce qui sera rendu dans les copies, puisque selon lui, le concours est différent d'un examen du fait qu'obéit à un système de quota et seul les meilleurs sont admis.

« Le respect des mesures barrières est observé, tous les candidats sont déjà en train de composer dans le calme. Ce n'était pas facile d'organiser ces sessions en pleine période de la pandémie à coronavirus. Nous devons féliciter le gouvernement pour ce dynamisme. Les apprenants doivent se mettre davantage au travail. Ils doivent rendre efficacement le travail de façon à convaincre favorablement les examinateurs », a-t-il indiqué.

Les candidats ont affiché une mine sereine lors du lancement des épreuves écrites de ces concours directs. « Tout se passe bien. Je suis serein et je sais que tout ira pour le mieux », a déclaré Bibila Mfoutou Borel, l'un des candidats. Notons que Brazzaville compte 9460 candidats, Pointe Noire 1309, Dolisie 960, Mossendjo 80, Madingou 900. Les autres candidats composent dans les centres Nkikala, Sibiti, Djambala, Impfondo, Owando, Ewo et Ouesso.

Rude Ngoma

COVID-19

Plus de promenades en groupe de plus de trois personnes à certains endroits

La Coordination nationale de gestion de la Covid-19 a recommandé d'interdire, entre autres, les balades en groupe dans quelques espaces publics en vue de renforcer la prévention contre la pandémie.

Les voies et espaces publics où les promenades en groupe de plus de trois personnes sont interdites ne sont autres que la corniche, les alentours des stades ainsi que les plages, le long de l'océan atlantique notamment à Pointe-Noire et dans le département du Kouilou, a indiqué le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Moun-galla, donnant lecture du communiqué final de la réunion de la Coordination nationale de gestion de la Covid-19 tenue le 11 août à Brazzaville.

La recommandation vient sans nul doute du fait qu'après l'annonce de la deuxième phase du déconfinement, ces endroits ont drainé des foules qui ont bravé la mesure interdisant le regroupement de plus de cinquante personnes et plusieurs mesures barrières en vigueur jusque-là. Plus de mille sportifs professionnels et amateurs se regroupaient, en effet, chaque dimanche à l'es-

planade du stade Alphonse-Mas-samba-Débat ainsi qu'aux abords du complexe sportif la Concorde à Kintélé. Une réalité favorable à la propagation de la pandémie qui du reste a atteint des proportions importantes aujourd'hui.

Par ailleurs, la Coordination nationale a recommandé d'interdire l'installation, sur la voie et espaces publics, des chapiteaux destinés à accueillir des personnes. La limitation à dix du nombre des membres d'une famille appelés à participer à la levée de corps d'un parent décédé en voie d'inhumation à la morgue a refait surface. Cette mesure qui avait déjà été prise par la mairie de Brazzaville, dès l'annonce de la pandémie dans le pays, n'a pas été appliquée scrupuleusement car les familles étaient partagées entre les mœurs funéraires et l'urgence sanitaire dans sa réalité contraignante pour sauver des vies. Les ministères de l'Intérieur et de la Défense ont élaboré des documents identifiant les lieux de

rassemblement et indiquant les actions qui peuvent y être menées pour faire respecter les mesures barrières : marchés domaniaux, lieux abritant les veillées mortuaires, les voies et espaces publics, les morgues municipales... », souligne le communiqué final de la réunion de la Coordination. Les salles de mariage et de fêtes sont également prises en compte. Dans la manière de faire respecter ces mesures notamment celle interdisant les promenades en groupe de plus de trois personnes aux endroits précités, il est utile d'éviter les dérapages, de mauvaises interprétations du principe que la population doit désormais assimiler.

En rappel, le point épidémiologique de Covid-19 fait état de 3745 cas positifs, 1625 guéris, 60 décès soit un taux de létalité de 1,6%. Brazzaville demeure le département le plus touché avec 2436 cas soit plus de 64% au total.

Rominique Makaya

SANTÉ PUBLIQUE

Les gestionnaires des hôpitaux congolais bénéficieront des formations en France

Le ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo a échangé, le 12 août, avec l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, les documents officialisant l'accord de partenariat pour la formation des gestionnaires des établissements hospitaliers et des services de santé.

La signature de cet accord marque le dynamisme de la coopération entre le Congo et la France, particulièrement dans le domaine de la santé. Pour une durée d'environ cinq ans, ce partenariat permettra de renforcer les capacités des ressources humaines des hôpitaux généraux, en réponse au déficit quantitatif et qualitatif en personnel et à la faible couverture en soins et service essentiels de qualité.

Ce projet est construit sur la base de la coopération qui lie les hôpitaux congolais et français ainsi que sur les réalisations mises en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) dans le secteur de la santé. Les principaux bénéficiaires sont les directeurs des hôpitaux, les cadres de l'administration hospitalière et les inspecteurs des services de santé. Ils seront formés dans divers domaines notamment la gestion des établissements et services de santé, gestion de programmes de lutte contre les endémo-épidémies, l'hygiène, la démarche qualité et la gestion des risques liés aux soins.

« L'accord sera mis en œuvre principalement à travers la formation de gestionnaires qui sera assurée en France sur financement de bourses d'études ou de stage du service de coopération. Il est déjà programmé, pour la fin de cette année 2020, la participation de trois



Echange des documents entre les deux parties/Adiac

candidats à une session de formation en management hospitalier à Paris », a expliqué l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau. De même, ce projet vise à améliorer la performance des établissements et service de santé par le biais du projet d'appui au Centre inter-Etats d'enseignement supérieur en Santé publique d'Afrique centrale, financé à hauteur de trois millions d'euros par l'AFD et mis en œuvre par l'Ecole de Rennes.

Pour bien mener à terme ce projet axé sur l'appui technique et financier de la République française pour la formation initiale et continue des gestion-

naires des hôpitaux, un comité technique de suivi et évaluation sera mis en place.

Si la partie congolaise s'engage à identifier le personnel à former, la France, quant à elle, s'occupera de la formation et de subventions destinées aux bourses, missions, invitations. Notons que cette initiative date de la visite de travail à Paris, en septembre 2019, du président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, qui avait exprimé la volonté de mettre en place un partenariat avec la France en vue de former les gestionnaires hospitaliers congolais de haut niveau.

Rude Ngoma

DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

« Comment l'argent de la diaspora peut soutenir le budget de l'État » au centre d'une réflexion

L'Association de développement de relations Nord Sud, ADRNS, analyse, au cours d'un séminaire, l'impact de l'argent de la diaspora dans ses pays d'origine respectifs. Dimitri M'Foumou-Titi, président de ADRNS et promoteur de African Valley, reprend les grandes lignes de cette réflexion menée le 8 août à Paris.

« En priorité, il faudrait transformer l'argent de la diaspora congolaise en investissement productif », rapporte Dimitri M'Foumou-Titi, par ailleurs diplômé de l'ESSEC Paris Business School. « Cette priorité a été élaborée en appui des données économiques OCDE, UA qui font état qu'en 2019 ce sont 72 Milliards \$ qui ont été envoyés par la diaspora sur le continent africain. De ce fait, pour les pays africains, l'option demeure l'investissement productif, contrairement à l'investissement non-productif qui est une somme d'argent qui ne permet pas d'accroître un volume ou une capacité de production et n'a pas pour but le développement économique », a-t-il laissé entendre.

Et de poursuivre : « Par la suite, les pays doivent définir les secteurs à cibler en priorité et, dans ce cas, recenser les initiatives sur le continent qui pourraient être accompagnées par la diaspora. Avec, par exemple, 10% des sommes envoyées par la diaspora (environ 7milliards \$), en appui avec le concept African Valley, les Etats pourraient investir dans : l'acquisition des

équipements informatiques ou matériels de production ; le développement des filières et des chaînes de valeur dans le secteur agricole pour créer des entreprises de transformations en vue de créer des emplois ; dans les infrastructures de transport, pour accompagner la transition urbaine du projet de l'Agenda 2063. Il serait judicieux de prévoir également d'investir dans le capital humain et de créer des centres de formations, des écoles, des universités et des centres de recherche ».

Dans la foulée, il estime qu'il appartient aux entrepreneurs de la diaspora de reprendre le contrôle du marché des transferts détenu jusqu'alors par les Western Union et autres parce qu'il est tout à fait indispensable de restaurer la confiance et surtout de proposer aux membres de la diaspora des services performants qui puissent faire l'unanimité. « La clé réside dans la création d'entreprises concurrentes avec une vraie proposition de valeur, qui se distinguerait de celles déjà existantes, a-t-il ajouté. Ensuite, il y a l'innovation avec les solutions de FINTECH, à savoir



Dimitri M'Foumou-Titi, président de ADRNS et promoteur de African Valley /Crédit photo Hady Photo

avec «les money transfert», les cartes à débits immédiats, même si la réglementation des marchés financiers doit accompagner ces outils ; et enfin, si c'est faisable, la possibilité pour la diaspora de

créer une banque car cela aurait plus de pertinence et d'acceptabilité.

African Valley propose que la diaspora dispose d'une crypto monnaie pour permettre d'avoir une

alternative aux sociétés existantes ; «la cryptodiaspora currency». »

Enfin, pour terminer, « les Etats africains devraient considérer la diaspora africaine comme des agents économiques et des partenaires extérieurs de premier plan en tant qu'alliés objectifs. Cela passerait par la création d'un dispositif ou un véhicule permettant de suivre l'apport de cet argent au développement du pays : ils pourront l'inscrire au budget national. C'est l'une des pistes proposées par African Valley en mettant en place un mécanisme pour le suivi de l'apport de la diaspora et d'en faire une donnée mesurable, acceptable et fiable, en toute confiance. Dans le cadre des investissements, pour les entreprises étatiques, un produit ou un instrument financier peut également être créé. Il permettra de négocier les contrats à propos des marchés des capitaux à court, moyen ou long terme ».

Durant cet été, malgré les mesures sanitaires du moment, ADRNS en appui des experts et les membres de la communauté des Congolais de l'étranger, mèneront d'autres séminaires de réflexion.

Marie Alfred Ngoma



Union européenne

Appel à propositions ouvert

EuropeAid/169661/DD/ACT/CG

La Délégation de l'Union Européenne en République du Congo lance un appel à propositions pour l'appui à la procédure de consultation et de participation des populations autochtones et des communautés locales dans le cadre du projet de création de l'aire protégée de Messok Dja en République du Congo, financé via l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH).

Le montant indicatif global disponible pour cet appel à propositions s'élève à environ 139 millions de Francs CFA (211 850 EUR).

Le texte complet des lignes directrices à l'intention des demandeurs peut être consulté sur les sites Internet suivants :

- EuropeAid: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=15&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=RS&aofr=169661>
- Délégation de l'Union européenne : https://eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr

Date limite :

La date limite de soumission des Notes succinctes et complètes est fixée au 14/10/2020 à 17h00 (date et heure de Bruxelles). Les notes succinctes et complètes devront être soumises en ligne via PROSPECT.

Session d'information :

Une session d'information sera organisée le 26/08/2020 à 9h00 à Brazzaville, dans un lieu qui sera communiqué ultérieurement par retour de courriel (voir ci-dessous). Elle sera ouverte au public sur inscription préalable obligatoire, dans la limite des places disponibles.

Pour vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à l'adresse delegation-congo-brazzaville-call-for-proposals@eeas.europa.eu avant le 21/08/2020, en indiquant le nom, le prénom, la nationalité et l'adresse électronique des personnes qui y participeront ainsi que le nom de leur organisation (max. un participant par organisation, en raison de la mise en œuvre des mesures de distanciation sociale nécessaires dans les circonstances actuelles).



ADIAC NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en **UN CLIC !**

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

SCANNEZ LE QR CODE

www.adiac-congo.com/content/newsletter

Entrez votre adresse email

VALIDER

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

Brazzaville 04, boulevard Denis-Sassou-NGuesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr



Prêt N° : 8588 - CG

Financement : Prêt BIRD N°8588 - CG

Maître de l'Ouvrage : Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire, des Grands Travaux

Avis d'Appel d'offres (AAO) N° : CG-DURQUAP-083 BIS-TX-AON

Pays : République du Congo

Nom du Projet : Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires (DURQuaP)

Prêt n° : 8588 - CG

Nom du marché : Travaux de réhabilitation des établissements publics scolaires de Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU et Benjamin PAMBOU à POINTE NOIRE.

Appel d'offres : CG-DURQUAP-083 BIS-TX-AON

Date de Publication : le 18 août 2020

Date de dépôt : 18 septembre 2020.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour financer le Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires « DURQuaP » et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements éligibles au titre du Marché de travaux de réhabilitation des établissements publics scolaires de Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU et Benjamin PAMBOU à POINTE NOIRE.

2. L'Unité de Coordination du projet DURQuaP sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de réhabilitation des établissements publics scolaires de Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU et Benjamin PAMBOU à POINTE NOIRE, en quatre (4) lots distincts.

- Lot 1 : Réhabilitation de l'Ecole Bernard Mountou Mavoungou
- Lot 2 : Réhabilitation de l'Ecole Pambou Benjamin
- Lot 3 : Forage d'eaux de deux Ecoles Bernard Mountou Mavoungou et Pambou Benjamin
- Lot 4 : Equipement de deux Ecoles Bernard Mountou Mavoungou e Pambou Benjamin

Les candidats pourront soumissionner pour une partie ou pour la totalité de quatre (4) lots. Ils seront autorisés à offrir un rabais en cas d'attribution de plus d'un (01) lot. L'évaluation sera faite par lot.

3. La procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres international spécifiées dans les Directives relatives à la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD ou les crédits de l'AID, édition janvier 2011 révisée juillet 2014 ; elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité, tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet DURQuaP et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de 9 heures à 15 heures, heure locale.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de trois cent mille (300 000) francs CFA.

Le paiement devra être effectué par versement d'espèces au compte intitulé « CDco DURQuaP produit DAO » ouvert à la

Banque CREDIT DU CONGO/Brazzaville en indiquant la référence de ce DAO dont les références sont :

Banque	Agence	Compte n°	Clé	IBAN	Domiciliation
30011	00020	90000182786	22	CG39 3001 1000 2090 0001 8278 622	CDco DURquaP produit DAO

Le dossier pourra être retiré au secrétariat du Projet DURQuaP auprès de l'assistante dudit projet sur présentation de la preuve de paiement.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 18 septembre 2020 à 10 heures locales. La procédure de remise des offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-dessous à 11 heures, heure locale.

7. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant équivalent de :

- Lot 1 : 38 000 000 F.CFA
- Lot 2 : 14 000 000 F.CFA
- Lot 3 : 2 000 000 F.CFA
- Lot 4 : 1 000 000 F.CFA

8. Les exigences en matière de qualifications sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées

9. Les (le) Soumissionnaires sélectionnés devront terminer les travaux dans un délai de maximum de huit (8) mois calendaires (saison des pluies comprises) maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOUN'GUESSO ; BP: 14 729 - Brazzaville - République du Congo.
Tél : (+ 242) 06 667 22 29 / 22 613 90 36 - Email : cepdurquapdgg@gmail.com

Le Coordonnateur

BATOUNGUIDIO



Prêt N° : 8588 - CG

Financement : Prêt BIRD N°8588 -CG

Maître de l'Ouvrage : Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire, des Grands Travaux

Avis d'Appel d'offres (AAO) N° : CG-DURQUAP-086 BIS-TX-AON

Pays : République du Congo

Nom du Projet : Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires

(DURQuaP)

Prêt n° : 8588 - CG

Nom du marché : Travaux de réhabilitation du marché domanial de Tchiniambi 1 à Pointe-Noire

Appel d'offres : CG-DURQUAP-086 BIS-TX-AON

Date de Publication : le 18 août 2020

Date de dépôt : 17 septembre 2020

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour financer le Projet de Développement Urbain et Restructuration des quartiers précaires « DURQuaP » et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements éligibles au titre du Marché des travaux de réhabilitation du marché domanial de Tchiniambi 1 à POINTE-NOIRE.

2. L'Unité de Coordination du projet DURQuaP sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de réhabilitation du marché domanial de Tchiniambi 1 à POINTE-NOIRE, en trois (3) lots distincts.

- Lot 1 : Construction des ouvrages architecturaux
- Lot 2 : VRD et Aménagements paysagers
- Lot 3 : Installation photovoltaïque.

Les candidats pourront soumissionner pour une partie ou pour la totalité de trois (3) lots. Ils seront autorisés à offrir un rabais en cas d'attribution de plus d'un (01) lot. L'évaluation sera faite par lot.

3. La procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres international spécifiées dans les Directives relatives à la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD ou les crédits de l'AID, édition janvier 2011 révisée juillet 2014 ; elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité, tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet DURQuaP et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessous de 9 heures à 15 heures, heure locale.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de trois cent mille (300 000) francs CFA.

Le paiement devra être effectué par versement d'espèces au compte intitulé « CDco DURQuaP produit DAO » ouvert à la

Banque CREDIT DU CONGO / Brazzaville en indiquant la référence de ce DAO dont les références sont :

Le dossier pourra être retiré au secrétariat du Projet DURQuaP

Banque	Agence	Compte n°	Clé	IBAN	Domiciliation
30011	00020	90000182786	22	CG39 3001 1000 2090 0001 8278 622	CDco DURquaP produit DAO

auprès de l'assistante dudit projet sur présentation de la preuve de paiement.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 septembre 2020 à 10 heures locales. La procédure de remise des offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-dessous à 11 heures, heure locale.

7. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant équivalent à :

- Lot 1 : 30 000 000 F.CFA
- Lot 2 : 1 500 000 F.CFA
- Lot 3 : 2 000 000 F.CFA

8. Les exigences en matière de qualifications sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

9. Les (le) Soumissionnaires sélectionnés devront terminer les travaux dans un délai maximum de huit (8) mois calendaires (saison des pluies comprises) maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOUN'GUESSO ; BP : 14 729 - Brazzaville - République du Congo.

Tél : (+ 242) 06 667 22 29 / 22 613 90 36 - Email : cepdurquapdgg@gmail.com

Le Coordonnateur

BATOUNGUIDIO



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
N°009-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20**

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) ET FINANCIER(ERE) DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, assistante administrative et financière de l'Unité de Gestion du Projet.

3. Rattaché(e) directement au Coordonnateur du projet et sous la supervision du responsable administratif et financier auquel il (elle) est rattaché(e), l'Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(ère) a pour mission d'assurer la gestion des opérations administratives et financières de l'Unité de Gestion du Projet.

4. Parmi ses principales tâches, l'Assistante administrative et financière sera chargée de :

- rédiger et/ou préparer à la signature du coordonnateur, les correspondances, rapports, mémos, circulaires, courriers électroniques et autres ;
- prendre des notes et préparer des comptes-rendus de certaines réunions, à la demande du coordonnateur ;
- enregistrer et numéroter le courrier entrée des services administratifs et financiers, le

soumettre à son superviseur direct pour l'action appropriée par les unités concernées ;

- tenir à jour le classement (électronique et classique) des documents ;

- suivre l'acquisition des biens et des services ;

- appuyer les activités de promotion de l'image du projet Lisungi au niveau national et international, par le biais d'une communication courtoise et efficace avec tous ses interlocuteurs et les visiteurs ;

- en collaboration avec le RAF et l'auditeur Interne, mettre à jour les divers manuels utilisés par le superviseur et assister les missions d'audit ;

5. L'assistante administrative et financière de l'UGP sera recrutée pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

6. Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra :

- avoir au moins une licence professionnelle en gestion des organisations, assistant de gestion ou de direction, droit ou gestion financière ou diplôme équivalent ;
- justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience en matière de gestion administrative

et financière au sein d'une organisation ou un poste d'assistant dans un projet financé par les bailleurs de fonds ou dans une entreprise du secteur privé ;

- avoir des compétences en gestion financière et informatique de gestion ;

- avoir une parfaite maîtrise du français, de l'expression écrite et orale ;

- avoir la maîtrise des logiciels de bureautique ;

- avoir une connaissance avancée sur l'utilisation de l'outil informatique (Word, Excel, courriers électroniques) et en gestion de base des données ;

- avoir une maîtrise du logiciel TOMPRO ou autre logiciel de comptabilité serait un atout ;

- avoir la capacité à travailler sous pression, avec un sens aigu de l'intégrité et des relations interpersonnelles ;

7. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

8. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat

possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 01 septembre 2020 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention « Avis d'appel à candidature N°009-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un(e) assistant(e) administratif(ve) et financier(ère) de l'unité de gestion du projet » « A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures » ou envoyés par mail à l'adresse recrutement.lisungi@gmail.com

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 12 août 2020

La Coordonnatrice a.i


Anasthasie OSSANGATSAMA

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
N°008-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20**

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN EXPERT SANTE, FINANCEMENT BASE SUR LA PERFORMANCE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un consultant individuel, expert santé, financement basé sur la performance.

3. Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet Lisungi, l'expert santé, financement basé sur la performance aura pour principales missions : (i) appuyer et suivre la mise en œuvre du programme FBP Likouala ; (ii) approuver, pour le compte de l'UGP Lisungi, les paiements en faveur des prestataires de santé ; (iii) suivre les mesures d'accompagnement en lien avec la santé prises en faveur des ménages et de la population

4. L'Expert santé financement basé sur la performance sera recruté pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après chaque évaluation annuelle faite par le Coordonnateur du projet.

5. Pour conduire cette mission, le/la can-

didat(e) devra :

- Être détenteur d'un diplôme en médecine, en santé publique ou économie de la santé ;

- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience de travail dans le Financement Basé sur la Performance dans un contexte de développement sanitaire en Afrique subsaharienne ;

- Avoir la maîtrise de la gestion axée sur les résultats appliquée sur le financement Basé sur la Performance dans les structures de santé ;

- Justifier de la participation à un cours sur le Financement Basé sur la Performance ;

- Avoir la maîtrise du processus de développement des districts sanitaires et de la participation communautaire ;

- Avoir la maîtrise des processus d'évaluation des structures de santé tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;

- Justifier d'une expérience de travail dans les projets de développement avec les agences du système des nations-unies, les Partenaires au Développement, les organisations non gouvernementales et la société civile ;

- Avoir des capacités techniques pour transmettre avec aisance les connaissances, les aptitudes appropriées pour le financement basé sur la performance ;

- Avoir la maîtrise des principaux documents d'orientation en matière de politique nationale de santé.

- Être flexible et avoir une capacité à travailler en équipe et sous pression la connaissance du français est exigée et la connaissance passive de l'anglais est souhaitée ;

- Être de bonne moralité et enthousiaste dans le travail ;

- Avoir des compétences analytiques. (Une capacité d'analyse exceptionnelle, esprit critique pour la résolution des problèmes dans des situations imprévisibles, ainsi que des compétences quantitatives en Excel pour créer et éditer des budgets complexes).

6. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de

travail) sont à déposer au plus tard le 01 septembre 2020 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention « Avis d'appel à candidature N°008-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un expert santé financement basé sur la performance » ; « A n'ouvrir qu'en séance d'analyse des dossiers de candidatures » ou envoyés par mail à l'adresse recrutement.lisungi@gmail.com

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LISUNGI-Système de filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail : lisungiprojet@gmail.com, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 12 août 2020

La Coordonnatrice a.i


Anasthasie OSSANGATSAMA

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le budget de l'exercice 2021 fixé à 2,6 milliards FCFA

Les membres de l'institution consultative viennent de boucler, le 10 août à Brazzaville, leur première session ordinaire consacrée à la relance de l'économie nationale affectée par la crise sanitaire du coronavirus. Le budget adopté devrait permettre à cette structure d'améliorer son fonctionnement et être plus performante.

Une bonne partie du budget du Conseil économique, social et environnemental (CESE) est destinée à son fonctionnement, soit 1,66 milliard francs CFA et environ 975 millions sont prévus pour l'investissement sans plus de précisions. « Le présent projet sera transmis à date à la direction du budget pour arbitrage. Une fois pris en compte dans la prochaine loi de finances, la Commission des affaires économiques et le bureau du conseil dégageront un collectif y relatif », a indiqué le rapporteur du conseil, Louis Patrice N'Gagnon.

Comme lors de l'ouverture des travaux de la session inaugurale, la présidente du CESE, Émilienne Raoul, a insisté sur rôle de son institution dans un contexte de crise économique et sanitaire. Elle a invité les autorités du pays à tirer les leçons de la crise actuelle et à prendre des mesures permettant la transformation profonde de l'économie nationale, l'amélioration des dépenses sociales et la prise en compte des défis environnementaux.

Les recommandations issues de cette session seront transmises au chef de l'État, aux présidents



Émilienne Raoul (au centre) posant avec les membres de l'institution consultative/Adiac du Sénat et de l'Assemblée nationale, a assuré la présidente du CESE. « Nous avons compris que face à la crise actuelle, la collaboration entre le gouvernement et le conseil s'impose. Si au préalable la question était «pourquoi nous en sommes arrivés-là», nous devons à pré-

« Nous avons compris que face à la crise actuelle, la collaboration entre le gouvernement et le conseil s'impose. Si au préalable la question était «pourquoi nous en sommes arrivés-là», nous devons à présent nous poser la question comment faire pour résoudre les problèmes et sortir le pays de cet engrenage qui met en danger notre économie, la vie de notre population et notre environnement »

sent nous poser la question comment faire pour résoudre les problèmes et sortir le pays de cet engrenage qui met en danger notre économie, la vie de notre population et notre environnement », a-t-elle ajouté.

Notons que pendant deux semaines, les membres du CESE, repartis dans des diverses commissions, ont échangé sur des thèmes liés au plan de relance et de stabilisation de l'économie congolaise ; à la prise en charge des maladies chroniques et la nécessité de recourir aux médicaments génériques ; à l'employabilité des jeunes et à l'élaboration d'un plan environnemental adapté. Des débats ont aussi été organisés autour de « l'impact du coronavirus au Congo et les perspectives économiques, sociales et environnementales » animés par des membres du gouvernement, des représentants d'organismes onusiens et des administrations publiques.

Ce conclave a permis aux membres du conseil de formuler des pistes de solutions aux nombreuses questions liées aux conséquences socio-économiques de la pandémie.

Fiacre Kombo

SOCIÉTÉ CIVILE

Les ONG plaident pour le recadrage de la gouvernance forestière au Congo

La Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), l'ONG Comptoir juridique junior (CJJ) et le Groupe de travail juridique (GTJ) préconisent, le 11 août à Brazzaville, à l'État et aux partenaires d'améliorer la communication, l'éducation ainsi que la diffusion du cadre juridique forestier.

L'étude financée par le Fonds mondial pour la nature (WWF) a permis à ces organisations de la société civile d'informer le grand public et de corser leur plaidoyer sur l'état de la gouvernance forestière au Congo.

Les recommandations de ces organisations à l'endroit des conseils départementaux, des sociétés forestières, des partenaires techniques et des bailleurs fonds sont faites, au terme, de leur pré-analyse de l'évaluation test de la gouvernance forestière, une étude qui fait ressortir plusieurs observations.

La Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), l'ONG Comptoir juridique junior (CJJ) sollicitent d'augmenter la participation des parties prenantes dans la prise de décision relevant du secteur forestier et les opportunités de formation.

Ils souhaitent que soient rendues disponibles, auprès des autres parties prenantes, les informations à caractère public sur les concessions forestières, entre autres : les plans d'aménagement, le cahier des charges, le plan de gestion et comptes rendus des conseils de concertation,



les permis domestiques et la procédure d'attribution des concessions forestières. Aussi ceillent-ils de renforcer le suivi et l'évaluation y compris les audits internes ainsi qu'externes dans la gestion forestière et l'action gouvernementale, et pétitionnent pour la consolidation des moyens de fonctionnement des agences publiques pour bien assurer le contrôle et le suivi forestier, afin disent-ils, « de prendre des décisions éclairées ». Outre l'accord de partenariat volontaire (APV), les organisations de la société civile souhaitent le renforcement d'autres accords commerciaux vers d'autres pays en vue de garantir la légalité et la traçabilité du bois à l'exportation. A l'État, elles proposent également d'élaborer un plan national d'affectation des terres pour lutter contre les usages non compatibles causés par l'État et de conforter les mandats pour promouvoir la coordination inter-gouvernementale, intersectorielle et intra-sectorielle aux niveaux central, départemental et local.

Gildas Obimbola (Cagdf), Barros Lilian Laurin (CJJ) et Nina Cynthia Kiyinda Yombo (OCDH)

lisent et transforment les ressources forestières.

Pour les conseils départementaux et sociétés forestières, la société civile plaide pour que soit rendu fonctionnel le fonds de développement local dans toutes les concessions forestières, aménagés ou pas.

Selon eux, le secteur privé et les bailleurs de fonds devraient prévoir des mesures efficaces et transparentes d'accompagnement documentées dans l'utilisation des paiements perçus du gouvernement et des entreprises, suite aux avantages partagés ou droits cédés.

En outre, concernant la Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), l'ONG Comptoir juridique junior (CJJ) et le Groupe de travail juridique (GTJ), l'État doit arrimer l'administration aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) puis former les ressources humaines dédiées à l'utilisation de ces technologies afin de rendre opérationnels les modules du système informatique de vérification de la légalité (SIVL).

Fortuné Ibara

SÉNAT

Le gouvernement appelé à s'impliquer davantage dans la vie des collectivités locales

La chambre haute du parlement a exprimé le 10 août à Brazzaville lors du débat d'orientation budgétaire sa préoccupation sur la question de la décentralisation des collectivités locales.

Dans la problématique posée par les sénateurs, il s'agit de savoir comment sera géré demain le transfert des compétences à ces entités, surtout que cela sera effectif en 2021. Ils ont exigé que le gouvernement leur présente des orientations claires sur la question. « La décentralisation ne peut pas être diluée. C'est un pont important de la politique du gouvernement que nous avons tous accepté. Nous savons que pour que le pays décolle, il faut faire attention à la décentralisation. S'il n'y a pas d'orientation claire alors que nous avons fait un transfert de matières à ces entités, comment, en 2021, allons-nous aborder les problèmes d'éducation, de santé, d'entretien des routes ? », a déclaré

Mouanda Kitinga. Gabriel Zambila a renchéri, disant : « Nous allons aux élections, nous aurons des comptes à rendre et ce problème nous préoccupe parce que le gouvernement avait pris des enga-

gements de démarrer un certain nombre de choses depuis le début de l'année, sinon avant, et rien n'a été fait à ce sujet, et nous continuons à subir la pression de nos distingués conseillers »

« ...Les conseillers municipaux et départementaux de toute la République. ne peuvent pas siéger, ils sont comme dévalorisés démonétisés ; nous en sommes conscients. Mais il s'agira à la longue de faire de sorte que ces conseillers se réunissent régulièrement avec des ressources dédiées pour tenir des conseils. Arrêter tous les remue-ménages constatés dans tous les conseils. Nous savons que tout tourne autour d'argent et il va falloir leur donner les moyens de leur existence et aussi à la longue leur donner les moyens de leur autonomie financière »

Prenant la parole à son tour, le gouvernement par la voix de son Premier ministre, Clément Mouamba, a rétorqué en signifiant que le gouvernement ne peut pas se dédire puisqu'il a pris certes des engagements d'allouer des dotations conséquentes aux collectivités locales. « Pendant que nous avons examiné le projet de budget exercice 2021, la question de la décentralisation n'a pas été oubliée », a-t-il indiqué.

Le Premier ministre a dit croire à la décentralisation pour avoir été lui-même conseiller. Il a reconnu qu'il y a un grand travail à faire, travail de persuasion, d'éducation. « Je comprends la peine des conseillers municipaux et départementaux de toute la République. Ils ne

peuvent pas siéger, ils sont comme dévalorisés démonétisés ; nous en sommes conscients. Mais il s'agira à la longue de faire de sorte que ces conseillers se réunissent régulièrement avec des ressources dédiées pour tenir des conseils. Arrêter tous les remue-ménages constatés dans tous les conseils. Nous savons que tout tourne autour d'argent et il va falloir leur donner les moyens de leur existence et aussi à la longue leur donner les moyens de leur autonomie financière », a-t-il conclu.

Mais il faut peut-être aussi rappeler que par le passé des milliards ont été alloués à ces entités, le cas de la Cuvette-Ouest et rien n'a été fait.

Jean Jacques Koumba

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



VIE ASSOCIATIVE

Sodios organise une rencontre sur les droits des veuves

L'association Sodios et le Groupe de réflexion contre les violences faites aux femmes ont tenu, le 8 août, une conférence-débat au village touristique à Djeno dans le 6^e arrondissement Ngoyo sur le thème «Veuvage entre tradition et modernité».

Animée par Jessica Mamoni Goma, magistrat au Tribunal de grande instance de Pointe-Noire et Mme Bernadette Bephangayahou, présidente de l'association sodios (Solidarité, disponibilité des oeuvres sociales), la conférence-débat a eu pour but d'échanger avec les veuves sur leurs droits et recueillir les différents témoignages sur leur condition de veuvage pour en faire, le cas échéant, un plaidoyer. Lors de sa communication axée sur la veuve, tel que le définit le code de la famille au Congo, les rites de veuvage, les successions et le droit de maintien dans les lieux, Jessica Mamoni Goma a dit que la veuve est toute femme qui a contracté un mariage à l'état civil avec son conjoint. Le pré-mariage ou la dot ne sont pas pris en compte dans ces dispositions. Elle a renchéri que le pré-mariage ne peut excéder cinq ans puisqu'après les deux conjoints ont l'impérieux devoir de se marier. Les rites de veuvage ne sont pas obligatoires, a-t-elle ajouté, et ne peuvent s'imposer



Les associés de Sodios à Djeno. Crédit photo Adiac

de facto à la veuve.

Pour la juriste, en matière de succession, la veuve a des droits aussi tout comme les enfants et la famille du défunt mari. « De nombreuses familles outrepassent leurs droits et ne respectent pas les textes ni la veuve en profitant de la fragilité de celle-ci pendant le veuvage. Pour que les choses bougent, les veuves doivent venir voir

les juges, dénoncer les abus qu'elles subissent et ensemble nous pouvons engager les procédures judiciaires prévues par la loi », a-t-elle conseillé. Et d'ajouter que la veuve, jusqu'à un an après la disparition de son époux, peut rester dans la maison sans être dérangée selon les textes. Elle est libre après cette période de faire un autre choix. Jessica Mamoni Goma a poursuivi

que la veuve n'est pas un objet qui rentre dans la succession et certains beaux-parents obligent la veuve de se remarian dans leur famille. Les traditions sont à la base de certaines violences faites sur les veuves d'où la nécessité d'associer aux prochains échanges les chefs de quartiers, les chefs de famille pour que les dispositions contenues dans le Code de la famille soient intériorisés

par tous, a-t-elle conclu. Contente de voir beaucoup de femmes à ces retrouvailles, Bernadette Bephangayahou a signifié que le veuvage n'est pas une fatalité. Les veuves doivent cesser d'avoir peur de leurs belles-familles. Elles doivent faire valoir leurs droits prévus par le Code de la famille et dénoncer toutes les violences qu'elles subissent. Les associations, les affaires sociales, etc. sont là pour les accompagner. Pour elle, les veuves doivent chercher à s'autonomiser en exerçant des activités génératrices de revenus pour bien s'occuper de leur progéniture. Aux jeunes filles qui vivent sous un même toit avec leurs compagnons, la présidente de Sodios les a exhortées d'officialiser leur union par un acte de mariage délivré par un administrateur-maire d'arrondissement, après cinq ans de pré-mariage. Cette rencontre organisée en différé de la journée internationale de la veuve a édifié les veuves sur leurs droits.

Hervé Brice Mampouya

VOIRIE URBAINE

Des épaves de voitures encombrant les rues

La circulation des piétons et des véhicules à Pointe-Noire est gênée par la présence dans les rues des épaves abandonnées de véhicules, des lavages et parkings.



Une carcasse d'un véhicule abandonnée rendant la rue impraticable et y pousse même de l'herbe à cet endroit

Aucun arrondissement de la ville de Pointe-Noire n'est épargné par cette triste réalité qui tend à devenir une habitude normale. Et les propriétaires de ces épaves et lavages ne sont pas inquiétés pour autant. Dans des quartiers, on enregistre des querelles à l'image de ce qui s'est passé, le lundi 10 août, dans le quartier Makayabou où un propriétaire d'un parking devenu aussi lieu de dépannage des véhicules s'est disputé avec son voisin immédiat pour obstruction de la voie par les véhicules qui y étaient. Ce dernier n'arrivait pas à faire sortir sa voiture de la parcelle.

Ces épaves de voitures abandonnées aux abords des rues sont aussi devenues des refuges, surtout dans des endroits non éclairés, des bandits et voleurs. «Pour la sécurité, la bonne circulation, la salubrité et l'aération de la ville, les autorités locales ont donc intérêt à prendre des mesures conséquentes afin de mettre fin à cette pratique qui est devenue très courante dans la ville », a dit un Ponténégrin visiblement déçu.

Faustin Akono

ARTS DE SCÈNE

Le festival international Kimoko reprend ses activités

La 13^e édition du festival international de théâtre Kimoko prévue pour juin et juillet dernier va finalement se dérouler sous une forme inédite avec des activités en « happening » dès la fin du mois d'août tout en respectant les gestes barrières.

L'annonce a été faite par le comité d'organisation dudit festival qui s'est réuni, le 8 août, au quartier Tchimbamba dans le 1^{er} arrondissement Emery-Patrice-Lumumba sous la présidence de Chardin Alphonse Kala. Des créations de spectacle, des saynètes et diverses autres activités seront menées dans les quartiers et autres lieux publics fréquentés tels les marchés. Ces petits spectacles ou « happening » seront filmés et diffusés en direct via les réseaux en ligne tels Facebook, Instagram, YouTube, une façon de dire au public ce qui se fait et que le festival vit en dépit de la pandémie qui a considérablement affecté leur activité, a dit Je'hf Biyeri, directeur artistique du festival. En guise de lancement des activités, des lectures de textes, de poèmes de Huguette Ganga Massanga, Chardin Kala, du regretté Maxime Kibongui ont été faites. Des textes qui seront présentés sous forme de saynètes dans les différents lieux choisis.

Pour Je'hf Biyeri, en programmant ces activités culturelles, les organisateurs de Kimoko veulent faire passer le message



Les membres comité d'organisation présentant KimokoDR

selon lequel nous devons apprendre à vivre avec la covid-19 mais en respectant les mesures barrières édictées par les autorités pour ne pas contracter la maladie et ne pas contaminer les autres. Par ces happenings, on essaie de redonner la joie aux gens et leur permettre à nouveau de rigoler un peu même s'il y a la maladie. Pendant deux semaines et demie, les férus des arts de la scène vont suivre des spectacles dans des lieux inédits. Signalons que le festival in-

ternational Kimoko (rassemblement) est un rendez-vous annuel des arts de la scène exécutés par des artistes venant du monde entier qui mettent l'Afrique à l'honneur. Kimoko présente au public une diversité de spectacles ouverts à tous et gratuits dans différents sites de la ville de Pointe-Noire. Des ateliers de création sont aussi proposés au public tout comme les expositions et les conférences débats sur l'art et la culture.

H.B.M.

ÉDUCATION

Le premier campus Terre d'Ecole sera Christophe de Margerie

L'association Terre d'Ecole Congo, la République du Congo et les membres du groupe contracteur (TOTAL E&P Congo, Chevron Overseas (Congo) Limited, SNPC) ont lancé, lundi 10 août 2020, les travaux de construction du 1er campus Terre d'Ecole qui portera le nom Christophe de Margerie, ancien PDG du groupe Total décédé tragiquement.

L'association Terre d'Ecole Congo a l'honneur d'annoncer que le démarrage des travaux de construction du 1er Campus Terre d'Ecole à Kintélé ce lundi 10 août. L'ouvrage a été confié en accord avec la République du Congo et le groupe contracteur à la société MBTP Congo. La surface des bâtiments de plus de 8000 m² de surface répartis sur un terrain de 15 hectares dont 10 hectares de forêt, accueillera 600 élèves du CP à la terminale ménageant des terrains que les enfants devront cultiver à partir des connaissances locales transmises de génération en génération pour la préservation de l'environnement, la qualité des eaux et le climat.

« Je suis fier que ce projet qui me passionne depuis de nombreuses années prenne vie au Congo. Le 1er campus Terre d'Ecole sera un centre de vie à la fois pour les élèves inscrits, mais aussi pour les familles installées localement qui bénéficieront de cours de formation du soir », indique Maria Maylin, présidente de Terre d'Ecole Congo. Elle ajoute « Le Campus de Kintélé portera les valeurs que je défends depuis toujours : celle de la mixité sociale, celle de la protection de l'environnement, du climat et des traditions, celle d'une éducation ouverte sur le monde. Sans l'éducation, l'humanité est dé-



Démarrage ChantierDR

faillante. »

Terre d'Ecole est un nouveau projet éducatif destiné aux élèves des classes primaires, secondaires et du lycée, dont l'objet est d'associer aux programmes scolaires classiques, la connaissance des cultures vivrières locales tout en sensibilisant et aidant les enfants à acquérir les bonnes attitudes pour

protéger leur environnement et contribuer à l'autosuffisance alimentaire du plus grand nombre. Terre d'Ecole est un projet novateur dans le sens où il allie à la fois un enseignement avec des bases scientifiques grâce au soutien d'une équipe de chercheurs francophones, mais aussi et surtout, l'intégration des traditions ancestrales locales que les élèves

devront recenser, assimiler et mettre à profit pour les cultures qu'ils décideront.

Terre d'Ecole favorise le développement durable dans la mesure où son programme scolaire place les coutumes et les connaissances ancestrales au cœur de l'enseignement dispensé, les méthodes occidentales ne servant qu'à donner du sens aux

« Le Campus de Kintélé portera les valeurs que je défends depuis toujours : celle de la mixité sociale, celle de la protection de l'environnement, du climat et des traditions, celle d'une éducation ouverte sur le monde. Sans l'éducation, l'humanité est défailante. »

pratiques.

Le projet Terre d'Ecole a été officiellement lancé en juin 2012 lors du congrès de la Terre RIO+20 grâce au soutien et aux efforts sans relâche de son président fondateur, Mr Denis Sassou N'Guesso, président de la République du Congo.

« Terre d'Ecole est un projet citoyen qui a vu le jour grâce à l'engagement de deux personnes », tient à souligner Mme Maria Maylin, présidente de l'association Terre d'Ecole Congo qui ajoute : « lorsque j'ai présenté le projet au président de la République du Congo, Mr Denis Sassou N'Guesso, j'ai tout de suite obtenu son adhésion. Il a d'ailleurs accepté d'être le président fondateur du projet. Je garde aussi une intense émotion de la rencontre avec M. Christophe de Margerie, ancien président du groupe Total qui a disparu tragiquement en 2014, et qui a mobilisé ses équipes congolaises afin de nous apporter le soutien nécessaire. J'ai donc tenu à ce que notre 1er Campus porte son nom. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux membres du groupe contracteur qui permettent à ce projet de voir le jour. Nous commençons aujourd'hui les travaux de construction, aboutissement de nombreux mois de travail. »

Les Dépêches de Brazzaville

ETOILE DU CONGO

Le projet de modernisation du siège à l'étude

Les dirigeants de l'association sportive Etoile du Congo ont exprimé leur volonté d'entreprendre une série des travaux en vue de rendre le siège de l'équipe plus moderne dans l'une des délibérations.

La date des débuts des travaux ni la durée n'est pas encore connue. Mais le projet a été présenté lors du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 2 août. Dans les prévisions, les dirigeants de l'Etoile du Congo ont à cœur la volonté de transformer l'une de ses salles à la galerie du club dans laquelle seront

exposés tous les trophées gagnés par toutes les sections ainsi que les photos des anciens dirigeants y compris celles des anciens et joueurs actuels, ont-ils décidé dans la délibération portant sur la reconstitution du patrimoine de l'Etoile du Congo. La première démarche à entreprendre pour réussir ce pro-

jet consisterait à retrouver tous les trophées (Coupe Marien-Ngouabi) aux mains des tiers, et les photos et autres objets concernant le club.

En dehors de la galerie, l'Etoile du Congo prévoit aménager d'autres salles pour la musculation puis transformer l'autre en boutique de l'Etoile du Congo dans laquelle seront vendus les maillots, survêtements, écharpes aux couleurs de l'équipe puis une salle de musculation.

Une autre salle servira, quant à elle, à la cafeteria équipée d'un poste téléviseur. D'autres travaux visant à rendre ce siège plus moderne consisteront à faire des retouches intérieures notamment la peinture, électricité, plomberie et les ouvertures, à moderniser la cuisine ainsi que la réfection de l'internat. Le projet a été certes présenté. Encore faut-il trouver les moyens pour l'amener à terme.

James Golden Eloué

TÉLÉCOM

La société Huawei va construire son nouveau site à Brazzaville

Le géant mondial des technologies de l'information et de la télécommunication a obtenu un terrain (d'une superficie de 6364,68 m²) au port de Brazzaville, pour installer ses bureaux et équipements.

Le futur siège de la société Huawei sera construit sur une partie du domaine appartenant à l'ex-ATC (Agence Transcongolaise des Communications) et de l'ancien hôtel Cosmos, dans l'arrondissement 3 Poto-Poto. Deux décrets pris en conseil des ministres, le 24 mai 2017, précisent les modalités de vente de ce domaine public référent de la parcelle 9, bloc 20 du plan cadastral de la ville.

Actuellement, le domaine concerné abrite une agence du Guichet unique de dédouanement, les bâtiments délabrés de l'ancien hôtel Cosmos. Une délégation de la société Huawei s'est entretenue la semaine dernière avec les occupants du site, pour les informer de son intention de démarrer les travaux. Les deux camps poursuivent les discussions, par exemple, sur la relocalisation des douaniers du Beach et de l'équipe de la Banque postale du Congo travaillant dans le même local du Guichet unique de dédouanement. Concernant la nature exacte des activités prévues sur le site et sa capacité d'accueil, la rédaction des Dépêches de Brazzaville a tenté en vain d'entrer



L'un des sièges de HuaweiDR

en contact avec les dirigeants sociaux de Huawei. Actuellement, l'entreprise ne dispose pas d'un siège fixe à Brazzaville. Elle a installé certains de ses bureaux à la cité du camp Clairon.

Présente au Congo depuis 2006, la société Huawei accompagne le gouvernement dans le maillage des infrastructures de télécommunications de base, l'implantation de sa stratégie nationale de développement de l'économie numérique, et la formation des jeunes à travers son programme phare « Seeds for the future ». Dans le cadre du projet national du déploiement de la fibre optique et de l'interconnexion du pays avec ses voisins, elle s'occupe de l'installation des équipements de transmission du signal optique et d'énergie.

Fiacre Kombo



A l'étage, le siège de l'association sportive Etoile du Congo/Adiac